# Louis XIV en habit rouge (gravure)

© J.-L. Charmet

Fils de Louis XIII et de la reine Anne d'Autriche, Louis XIV devient roi en mai 1643. Puisqu'il n'est encore qu'un enfant, sa mère assure la régence en collaboration avec le ministre Mazarin.
À la mort de celui-ci, en 1661, Louis XIV décide de régner seul et instaure un régime de monarchie absolue : ses ministres n'ont qu'un rôle de conseillers, aucune assemblée ne le contrôle et les Français, ses sujets, lui doivent obéissance.
Le pouvoir du roi a cependant des limites : il ne peut pas enfreindre les lois fondamentales du royaume, c'est-à-dire qu'il doit être catholique et transmettre le pouvoir à un héritier mâle ; il ne peut pas non plus céder un partie du territoire ou revenir sur des privilèges accordés par ses prédécesseurs.

© 2000-2025, Miscellane